|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/25 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale7 juillet 2016FrançaisOriginal : anglais/français/russe |

Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

Quatre-vingt-deuxième session

Genève, 20-23 septembre 2016

Point 3 c) de l’ordre du jour provisoire

**Règlements nos 13 et 13-H - Clarifications**

 Proposition de rectificatif à la Revision 8 du Règlement no 13 (Freinage des poids lourds)

 Communication de l’expert de la Fédération de Russie[[1]](#footnote-2)\*

Le texte reproduit ci-après a été établi par l'expert de la Fédération de Russie et propose un alignement du texte anglais et russe. Les modifications qu’il est proposé d’apporter au texte actuel du Règlement apparaissent en caractères gras pour les ajouts ou biffés pour les suppressions.

 I. Proposition

*Dans l'Annexe 12, par. 2.2.27., texte de la version russe*, corriger comme suit:

«2.2.27. sr: максимально допустимый ~~момент на рычаге~~ **ход рычага** управления тормозом при движении прицепа назад;»

 II. Justification

 Cette proposition, sans objet en français, a pour but d'aligner la version russe avec la version anglaise originale en corrigeant la traduction du mot «course». Le mot correspondant en russe est “ход”. Le texte original a mal été traduit en russe.

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016‑2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis
dans le cadre de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)